

B.O n°30 du 23 Juillet 2020 qui définit l'épreuve orale facultative de langue vivante au Baccalauréat Professionnel

Rappel : la langue vivante choisie pour l'épreuve facultative ne peut pas être la ou les LVE retenues pour la ou les épreuves obligatoires.

1- Définition de l'épreuve :

L'épreuve de langue vivante facultative a pour objectif de vérifier au niveau B1+ les compétences du candidat à :

- s'exprimer à l'oral en continu ;
 - interagir à l'oral,
 - comprendre un document écrit ;
- dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.

2- La durée de l'épreuve : 20 minutes

Partie 1 : 5 minutes maximum, pas de temps de préparation

Partie 2 : 5 minutes maximum, pas de temps de préparation

Partie 3 : 10 minutes maximum dont 3 minutes maximum pour prendre connaissance du texte, notée sur 10.

- Support de l'épreuve :

PARTIE 1 : prendre la parole de manière continue

Le sujet et le contenu de cette prise de parole relèvent du choix du candidat. Ce dernier dispose de 5 minutes maximum pour prendre la parole en langue vivante étrangère ou régionale. Au cours de cette phase d'expression en continu, le candidat doit faire preuve de sa compétence à produire un discours en langue vivante étrangère ou régionale.

• Le candidat présente et rend compte :

- soit d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante ;
- soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger.

Le candidat peut prendre appui sur un plan, des mots clefs, et aussi présenter un document de nature iconographique.

PARTIE 2 : interagir en langue étrangère

La seconde partie vise à évaluer la compétence du candidat à interagir en langue vivante étrangère ou régionale.

- À la suite de l'exposé du candidat, l'examineur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximale de 5 minutes.

PARTIE 3 : Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère (document fourni par l'examineur)

La troisième partie, qui vise à évaluer la compétence du candidat à comprendre un texte rédigé en langue vivante étrangère ou régionale, est conduite en langue française.

- **Document inconnu** en langue étrangère,
- **Document authentique** c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement, ancré dans la réalité des pays ou aires géographiques dans lesquels la langue concernée est parlée
- **Support adapté aux candidats de BAC PRO (Niveau B1+) :** publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, petite(s) annonce(s), lettre, courriel, document à caractère pratique ou professionnel, notice, mode d'emploi, etc. Il peut être informatif, descriptif, ou narratif ; il peut comporter du dialogue ; il peut être illustré par un élément iconographique (photographie, dessin, schéma, graphique, etc.).

Il relève d'un des deux contextes d'utilisation de la langue vivante.

- l'examineur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support, 3 minutes maximum- Durant ce temps le candidat est autorisé à annoter le document, à en souligner ou surligner certains éléments.

Baccalauréat Professionnel
Epreuve facultative de langue vivante

FICHE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION

| | |
|------------------------------------|------------------------------|
| Session : | Spécialité : |
| Etablissement : | Nom de l'évaluateur : |
| Académie : | Date de l'épreuve : |
| Nom et prénom du candidat : | |

Les critères ci-dessous permettent de situer les trois prestations du candidat sur l'échelle d'évaluation et de leur attribuer le nombre de points entiers indiqué, de 0 (absence totale d'expression ou de compréhension) à 7 ou 6.

| Expression orale en continu | | Expression orale en interaction | | Compréhension de l'écrit | |
|--|------------------------|--|------------------------|---|------------------------|
| Degré 4 | | Degré 4 | | Degré 4 | |
| Produit un discours assez nuancé, informé, et exprime un point de vue pertinent. S'exprime dans une langue assez fluide, avec une prononciation claire et relativement correcte. Les erreurs de langue ne donnent pas lieu à malentendu. Utilise à bon escient ses éventuels supports de présentation. | 7 pts. ou 6 pts. | Réagit avec pertinence. Peut argumenter et cherche à convaincre de manière simple. S'exprime dans une langue assez fluide, avec une prononciation claire et relativement correcte. Les erreurs de langue ne donnent pas lieu à malentendu. | 7 pts. ou 6 pts. | Comprend l'essentiel des informations contenues dans le document écrit. Perçoit la cohérence d'ensemble du document. Identifie et comprend globalement le point de vue ou les intentions exprimés. | 6 pts. |
| Degré 3 | | Degré 3 | | Degré 3 | |
| Produit un discours pertinent par rapport à la dimension culturelle ou professionnelle du sujet choisi. S'exprime dans une langue globalement correcte pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation et utilise un vocabulaire approprié. S'exprime de façon relativement autonome par rapport à ses éventuels supports de présentation. | 5 pts. ou 4 pts. | Prend sa part dans l'échange. Sait au besoin se reprendre et/ou reformuler. S'exprime dans une langue globalement correcte pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation. Utilise un vocabulaire globalement approprié. La communication repose majoritairement sur l'utilisation de structures simples. | 5 pts. ou 4 pts. | Relève certains des éléments porteurs de sens dans le document écrit. Saisit certains des liens entre les informations, en particulier ceux qui sont indispensables à la compréhension du texte. | 5 pts. ou 4 pts. |
| Degré 2 | | Degré 2 | | Degré 2 | |
| Produit un discours d'exposition (description, narration, explication) dans une langue généralement compréhensible. La présentation orale cherche à exprimer une appréciation, une préférence, etc. S'exprime en se détachant parfois de ses éventuels supports de présentation. | 3 pts. ou 2 pts. | S'efforce de prendre sa part dans l'échange et réagit de manière simple. S'exprime dans une langue généralement compréhensible. Le recours fréquent à des expressions mémorisées ou toutes faites limite l'étendue et la richesse de la communication. | 3 pts. ou 2 pts. | Identifie la thématique générale ou l'objet principal du texte proposé. Comprend, en tenant compte de la fonction de ce texte, les informations les plus significatives ainsi que certains détails pertinents. | 3 pts. ou 2 pts. |
| Degré 1 | | Degré 1 | | Degré 1 | |
| S'exprime à l'aide de mots isolés, d'expressions et/ou d'énoncés très courts, stéréotypés, avec de nombreuses pauses. S'exprime dans une langue peu ou partiellement compréhensible. S'exprime en prenant exclusivement appui sur ses éventuels supports de présentation. | 1 pt. | Intervient sporadiquement. La communication repose sur de fréquentes répétitions, reformulations et/ou relances. Répond et réagit de façon brève et limitée. S'exprime dans une langue peu ou partiellement compréhensible. | 1 pt. | Identifie quelques mots ou éléments de sens épars et isolés. Comprend partiellement les informations concrètes ou factuelles (personnages, lieux, dates, etc.). | 1 pt. |
| Note sur 7 Expression orale en continu | | Note sur 7 Expression orale en interaction | | Note sur 6 Compréhension de l'écrit | |
| | /7 | | /7 | | /6 |
| APPRÉCIATION | | | | Note finale du candidat* : | |
| | | | | .../20 | |

* note obligatoirement exprimée en points entiers